CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU
MUNICIPALITÉ DE DÉLÉAGE

Séance ordinaire du conseil municipal tenue le mardi 5 décembre 2023 à 19h00 dans la salle communautaire de l'Édifice Palma-Morin sise au 175 Route 107 à Déléage.

SONT PRÉSENTS : Madame Anne Potvin, mairesse;
Madame Kathy Milone, conseillère siège no.1;
Monsieur Gilles Jolivette, conseiller siège no.2;
Monsieur Serge Lacourcière, conseiller siège no.3;
Madame Michelle Briand, conseillère siège no.4;
Monsieur Stéphane Rivest, conseiller siège no.5;
Monsieur Eric Gauthier, conseiller siège no.6.

Est également présent le directeur général et greffier-trésorier par intérim ainsi que 2 personnes dans l'assistance.

La séance du conseil se tient conformément aux dispositions du *Code municipal du Québec.* La mairesse constate qu'il y a quorum et annonce l'assemblée ouverte à 19h08.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

1 LÉGISLATION

1.1 Adoption de l'ordre du jour

1.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 novembre 2023

2 ADMINISTRATION

2.1 Adoption des comptes et des chèques : 250 967,30 $

2.2 Adoption du calendrier des séances ordinaires du conseil - 2024

2.3 PG Solutions – Contrat d'entretien et soutien des applications pour 2024

2.4 RIAM Haute-Gatineau – Prévisions budgétaire 2024 – Adoption

2.5 Programme d'Emploi d'été Canada 2024 – Autorisation de signature pour une demande de contribution financière

2.6 Octroi de contrat – Proposition d'honoraires pour des services professionnels de vérification comptable externe pour les exercices financiers 2024-2025-2026

2.7 Fédération Québécoise des municipalités (FQM) – Renouvellement de l'adhésion 2024

2.8 Dépôt des intérêts pécuniaires des membres du conseil

3 URBANISME ET ENVIRONNEMENT

3.1 Adoption du règlement 520-4-URB-2023 modifiant le règlement 520-3-2022 relatif à l'émission des permis et certificats

4 TRANSPORT

4.1 Octroi de la vente de bien municipaux – Camion International 2009 avec équipement à neige

4.2 Nomination pour le poste d'opérateur régulier temps complet

5 HYGIÈNE DU MILIEU

6 LOISIRS ET CULTURE

6.1 Nomination d'un proposé à la patinoire temporaire

7 SÉCURITÉ PUBLIQUE

8. VARIA

9 PÉRIODE DE QUESTIONS

10 LEVÉE DE LA SÉANCE

2023-12-CMD182 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère Kathy Milone, appuyée par le conseiller Stéphane Rivest et résolu unanimement par tous les conseillers présents d'adopter l'ordre du jour.

La mairesse Anne Potvin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE.

2023-12-CMD183 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 NOVEMBRE 2023

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont reçu copie du procès-verbal dans les délais prescrits;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Stéphane Rivest, appuyé par la conseillère Michelle Briand et résolu unanimement par tous les conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 novembre 2023, tel que rédigé.

ADOPTÉE.

2023-12-CMD184 ADOPTION DES COMPTES MUNICIPAUX NOVEMBRE 2023

CONSIDÉRANT QUE la liste des déboursés se totalise 250 967,30 $ et se détaille comme suit;

Adoption des comptes et des chèques :

- Factures payées : 188 410,97 $;
- Chèques : no.12308 à no. 12332
- Prélèvements automatiques : no. 3462 à 3474;
- Factures à payer : 26 183,44 $;
- Payes : 36 372,89 $;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Gilles Jolivette, appuyé par la conseillère Kathy Milone et résolu unanimement par tous les conseillers présents;

- d'adopter les comptes et les chèques tels que présentés ci-haut;

- et d'autoriser l'émission des chèques relatifs aux montants énumérés.

La mairesse Anne Potvin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité de crédits

Je, soussigné, John-David McFaul, directeur général par intérim et greffier-trésorier par intérim certifie que la municipalité dispose des crédits suffisants pour effectuer les dépenses précitées.

_____
John-David McFaul
Directeur général par intérim et greffier-trésorier par intérim

2023-12-CMD185 ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL - 2024

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 148 du Code municipal le conseil établit, avant le début de chaque année, le calendrier de ses séances ordinaires pour l'année en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Serge Lacourcière, appuyé par par le conseiller Gille Jolivette et résolu unanimement par tous les conseillers présents;

- d'adopter le calendrier des séances du conseil municipal suivant pour l'année 2024 :

CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES 2024		
9 janvier 19h00	6 février 19h00	5 mars 19h00
2 avril 19h00	7 mai 19h00	4 juin 19h00
2 juillet 19h00	6 août 19h00	3 septembre 19h00
1er octobre 19h00	5 novembre 19h00	3 décembre 19h00

La mairesse Anne Potvin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE

2023-12-CMD186 PG SOLUTIONS – CONTRAT D'ENTRETIEN ET SOUTIEN DES APPLICATIONS POUR 2024

CONSIDÉRANT QUE le contrat d'entretien et soutien des applications de PG Solutions inc. vient à échéance le 31 décembre prochain;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de renouveler ledit contrat pour l'année 2024 et d'effectuer le paiement relatif à ce contrat;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère Michelle Briand, appuyée par le conseiller Eric Gauthier et résolu unanimement par tous les conseillers présents;

- de renouveler le contrat d'entretien et soutien des applications de PG Solutions inc. pour l'année 2024;
- d'autoriser à effectuer le versement au montant de 23 975,76 $ (taxes incluses) à PG Solutions Inc. pour renouveler le contrat d'entretien et soutien des applications pour l'année 2024.

La mairesse Anne Potvin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE

2023-12-CMD187 RIAM HAUTE-GATINEAU – PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2024 – ADOPTION

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Déléage contribue au financement de la Régie intermunicipale de l'aéroport Maniwaki Haute-Gatineau au moyen du versement de sa quote-part;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Déléage a reçu les prévisions budgétaires de la Régie intermunicipale de l'aéroport de Maniwaki (RIAM) Haute-Gatineau pour l'exercice financier 2023 au montant de 974 880 $;

CONSIDÉRANT QUE la quote-part de la Municipalité de Déléage est de 33 298 $ et payable en 2 versements, soit le 1er avril 2024 au montant de 16 649 $ et le 1er juin 2024 au montant de 16 649 $;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Gilles Jolivette, appuyé par le conseiller Stéphane Rivest et résolu unanimement par tous les conseillers présents :

- d'approuver les prévisions budgétaires 2024 de la RIAM Haute-Gatineau, telles que présentées;
- d'autoriser les 2 versements de la quote-part totalisant 33 298 $.

La mairesse Anne Potvin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE.

2023-12-CMD188 PROGRAMME D'EMPLOIS D'ÉTÉ CANADA 2024 – AUTORISATION DE SIGNATURE POUR UNE DEMANDE DE CONTRIBUTION

CONSIDÉRANT QUE le programme d'Emplois d'été Canada vise à fournir des services pour aider tous les jeunes Canadiens à développer les compétences et acquérir une expérience de travail rémunérée pour réussir une transition sur le marché du travail;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité offre des emplois en période estivale pour les jeunes afin d'offrir une expérience de travail de qualité et la possibilité de développer et d'améliorer leurs compétences;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Kathy Milone appuyée par le conseiller Eric Gauthier et résolu unanimement par tous les conseillers présents :

- autorise le directeur général par intérim et greffier-trésorier par intérim, à signer, pour et au nom de la municipalité, tout document jugé utile et nécessaire dans le cadre du programme d'Emplois d'été Canada.

La mairesse Anne Potvin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE

2023-12-CMD189 OCTROI DE CONTRAT – PROPOSITION D'HONORAIRES POUR DES SERVICES PROFESSIONNELS DE VÉRIFICATION COMPTABLE EXTERNE POUR LES EXERCICES FINANCIERS 2024-2025-2026

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité à procéder à des appels d'offres sur invitation afin d'obtenir des propositions d'honoraires pour des services professionnels de vérification comptable externe pour les exercices financiers 2024-2025-206;

CONSIDÉRANT QU'une seul proposition a été reçue;

Firme comptable	2024	2025	2026	Prix global Sur 3 années
Mazars S.E.N.C.R.L	24 000 $	25 200 $	26 450 $	75 650 $

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Gilles Jolivette appuyé par Eric Gauthier et résolu unanimement par tous les conseillers présents :

- d'octroyer le contrat pour des services professionnels d'un vérificateur externe pour un mandat d'audit des états financiers pour les années 2024-2025 et 2026 à la firme comptable Mazars S.E.N.C.R.L au coût de 75 650 $, le tout conformément à sa soumission du 15 novembre 2023.

La mairesse Anne Potvin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE

2023-12-CMD190 FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS (FQM) – RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION 2024

CONSIDÉRANT les avantages d'adhérer à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) nous permet de bénéficier de la représentation politique stratégique forte et efficiente, les formations adaptées à notre réalité, l'économie sur les approvisionnements, des actualités qui nous concernent en tout temps, l'échange avec nos paires de toutes les régions du Québec lors des évènements tels que dans le cadre du congrès annuel, la souscription à des assurances conçues spécifiquement pour répondre aux besoins du monde municipal et accéder à tous les tarifs préférentiels;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité utilise les services de la FQM dans sa gestion quotidienne comme source d'information;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Serge Lacourcière, appuyé par le conseiller Stéphane Rivest et résolu unanimement par tous les conseillers présents :

- d'accepter le renouvellement de l'adhésion pour l'année 2024 au coût de 1 939,17 $ (excluant les taxes) à la Fédération québécoise des municipalités.

La mairesse Anne Potvin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE.

NOTE AU PROCÈS VERBAL DÉPÔT DES DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMEBRES DU CONSEIL

Le directeur général et greffier-trésorier par intérim confirme avoir reçu des élus

Madame Kathy Milone, conseillère
Monsieur Gilles Jolivette, conseiller
Monsieur Serge Lacourcière, conseiller
Madame Michelle Briand, conseillère
Monsieur Stéphane Rivest, conseiller
Monsieur Eric Gauthier, conseiller
Madame Anne Potvin, mairesse
Une copie du formulaire SM-70 « déclaration des intérêts pécuniaires des membres de conseil » cadrant avec les exigences de l'article 357 et les articles suivants de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.* Un dépôt des formulaires est effectué en séance tenante.

Par ailleurs, le directeur générale et greffier-trésorier par intérim transmettra au Ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation une confirmation du dépôt de la mise à jour des déclarations.

2023-12-CMD191 RÈGLEMENT 520-4-URB-2023 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 520-3-URB-2022 RELATIF À L'ÉMISSION DES PERMIS ET CERTIFICATS

CONSIDÉRANT Qu'un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du 7 novembre par le conseiller Stéphane Rivest;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont reçu le projet de règlement dans les délais prescrits et qu'une présentation du projet a été faite à la même séance;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Stéphane Rivest, appuyé par le conseiller Eric Gauthier et résolu unanimement par tous les conseillers présents :

- d'adopter le règlement 520-4URB-2023 – règlement modifiant le règlement 520-3-URB 2023 relatif à l'émission des permis et certificat.

La mairesse Anne Potvin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE.

2023-12-CMD192 OCTROI DE LA VENTE DE BIEN MUNICIPAUX – CAMION INTERNATIONAL 2009 AVEC ÉQUIPEMENT À NEIGE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a publié un appel d'offres concernant la vente du camion International 2009 avec équipements à neige;

CONSIDÉRANT Qu'une seule proposition a été reçue;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Michelle Briand appuyée par le conseiller Serge Lacourcière et résolu à la majorité par tous les conseillers présents :

Le conseiller au siège # 2 a voté contre

- de procéder à la vente du camion International 2009 avec l'équipement à neige pour la somme de 23 500 $ à Carrière Beauregard et Fils Inc.

La mairesse Anne Potvin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

2023-12-CMD193 NOMINATION D'UN OPÉRATEUR RÉGULIER TEMPS COMPLET

ATTENDU QUE le poste d'opérateur régulier temps complet est vacant et qu'il est nécessaire de combler ce poste au service des travaux publics;

ATTENDU QUE le poste est un poste syndiqué à temps complet à 40 heures semaines et que le taux horaire est fixé selon l'échelle salariale de la convention collective;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Michelle Briand appuyée par le conseiller Serge Lacourcière et résolu unanimement par tous les conseillers présents :

- procèdent à l'embauche de Monsieur Andy Roy au titre d'opérateur régulier temps complet;

- que l'employé est assujetti à une période de probation de six (6) mois à compter de sa date d'embauche du 10 décembre 2023;

- que l'employé doit finaliser sa formation pour l'obtention de sa classe 3 tel qu'exigé et ce, avant la fin de sa probation.

La mairesse Anne Potvin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE

2023-12-CMD194 NOMINATION D'UN PRÉPOSÉ À LA PATINOIRE TEMPORAIRE

ATTENDU QUE le poste de préposé à la patinoire est vacant et qu'il est nécessaire de combler ce poste;

ATTENDU QU'un appel de candidature a dûment été lancé;

ATTENDU QUE le poste est de 40 heures par semaine garantie et que le taux horaire est fixé selon l'échelle salariale tel que spécifié dans la convention collective;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Kathy Milone appuyée par Eric Gauthier et résolu unanimement par tous les conseillers présents :

-procèdent à l'embauche de Monsieur André Major au titre de préposé à la patinoire temporaire qui est assujetti à une période de probation de six (6) mois à compter de sa date d'embauche qui sera déterminé selon les besoins à la demande du directeur général par intérim.

La mairesse Anne Potvin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE

2023-12-CMD195 LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par le conseiller Stéphane Rivest, appuyé par le conseiller Eric Gauthier, et résolu unanimement par tous les conseillers présents de lever la présente séance ordinaire à 19h11.

ADOPTÉE.

Anne Potvin, mairesse	John-David McFaul, directeur général et greffier-trésorier par intérim

,